

# CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

## DESCRIPTION DE TÂCHES

**TITRE :** Journalier / opérateur

**SERVICE :** Travaux publics

**SUPERVISEURS:** Directeur de l'infrastructure / Surintendant adjoint

---

### SOMMAIRE DES FONCTIONS

Sous la supervision Directeur de l'infrastructure / Surintendant adjoint des Travaux publics, le titulaire du poste assumera diverses fonctions reliées à la construction, l'entretien (incluant les opérations d'épandage et de déneigement) et la réparation du réseau routier, incluant notamment les bordures de chemins, les trottoirs, les fossés, les ponceaux, les égouts pluviaux et les panneaux de signalisation, et d'éclairage public.

### DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

#### 1. PROGRAMME/SERVICE

Exercer diverses tâches de journalier lorsque celles-ci sont demandées telles que :

- Rapiécer les chemins / réparer les nids de poule;
- Ramasser les débris de toute nature jonchant les chemins municipaux;
- Couper l'herbe, les mauvaises herbes, les arbres et les broussailles et disposer des branches à l'aide de divers outils manuels et / ou motorisés;
- Nettoyer ou creuser des nouveaux fossés avec de la machinerie ou des outils manuels;
- Installer ou remplacer des nouveaux ponceaux le long des chemins municipaux, enlever la terre ou les débris des bouches d'entrée et de sortie des ponceaux et s'assurer que l'enrochement autour des ponceaux soit convenable;
- Installer et nettoyer ou réparer les égouts pluviaux et les puisards à l'aide d'outils manuels ou motorisés;
- Installer et réparer les glissières de sécurité, poteaux et / ou câbles jonchant les chemins municipaux;
- Couper des arbres longeant les chemins municipaux qui bloquent la vue des automobilistes ou qui sont dangereusement affaissés ;
- Installer, réparer, peindre, nettoyer et / ou redresser les enseignes le long des chemins municipaux;
- Passer le rouleau motorisé lors de la construction de chemins et agir à titre de personne ressource afin de diriger la circulation lors des travaux de construction;

- Assurer l'épandage de sel / sable et déneiger les entrées des édifices et stationnements municipaux ;
- Veillez à l'entretien général du garage municipal et voir à ce que tout le matériel nécessaire à l'emploi disponible est fonctionnel;
- Participer aux opérations de déneigement et de déglacage, incluant la patrouille des chemins (de novembre à avril), l'épandage de sel / sable, la conduite d'un chasse-neige / déneigeuse à trottoirs, ou encore la conduite d'un camion à benne lors du ramassage de la neige;
- Être sur appel, occasionnellement au-delà de la période hivernale, lors des fins de semaine et des congés fériés pour traiter des urgences en lien avec les Travaux publics;
- Opérer une vaste gamme d'outils, tels une scie mécanique, des outils de terrassement et d'entretien paysager, une variété d'outils pneumatiques, et autres outils manuels;
- Conduire et manœuvrer sécuritairement divers types de véhicules et de machinerie, notamment une camionnette, une remorque, un chasse-neige, un camion à benne basculante, une débroussailleuse, un rouleau compacteur, une souffleuse à neige, une niveleuse, une pelle rétro-caveuse ou un compacteur, selon le type de travail;
- Communiquer régulièrement avec le Directeur de l'infrastructure, le Surintendant adjoint ou le Contremaître afin de faire un rapport, lors d'intempéries, sur l'état des routes. L'employé doit bien comprendre les normes et exigences et les appliquer;
- S'occuper de l'entretien général de son véhicule et s'assurer qu'il soit en bon état de fonctionnement (vérification des niveaux d'huile dans les diverses pièces du moteur, l'air dans les pneus, le changement d'huile à moteur, graissage des diverses pièces, nettoyage du véhicule) ;
- S'occuper de l'installation et de l'enlèvement de l'équipement de son véhicule ;
- Réparer le véhicule lors de bris mineur et avertir son superviseur lorsque son véhicule requiert l'attention d'un mécanicien ;
- Exercer diverses tâches de chauffeur de camion lorsque celles-ci sont demandées telles que réparer les chemins, transporter du granulaire, déneiger, saler et sabler le réseau routier, les trottoirs et les stationnements etc.;
- Maintenir un registre quant aux heures travaillées afin de compléter les rapports de machines, feuilles de paies, feuilles d'inventaires, bons de travail (« work orders »), feuilles de temps supplémentaire, carnet de bord, etc. ;
- Peut être appelé à participer à l'application des mesures d'urgence ;
- Accomplir toutes autres tâches connexes assignées par le Directeur de l'infrastructure ou par le Surintendant adjoint, incluant des travaux d'entretien aux divers parcs, structures, bâtiments et infrastructures municipaux.

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

Aucune.

## **3. RESSOURCES FINANCIÈRES**

Aucune.

## **4. RESSOURCES MATÉRIELLES**

Les ressources matérielles sont nombreuses et comprennent : la rétro-caveuse, pelle mécanique, compacteur, souffleuse à neige, niveleuse, le camion de déneigement et tous attachements, équipements, matériaux et outils nécessaires à l'entretien du camion et équipement de déneigement, des routes, des stationnements et des bâtiments, des voies publiques, des structures et des infrastructures municipaux.

Le titulaire devra assurer la confidentialité de tous les documents qui lui sont transmis conformément aux lois, règlements et politiques en vigueur.

## **HABILITÉS ET EFFORT**

### **5. CONNAISSANCES/EXPÉRIENCE**

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent;
- Posséder trois (3) années d'expérience dans la construction et l'entretien de route, été comme hiver, et préférablement dans le secteur municipal;
- Posséder un permis de conduire valide de classe DZ;
- Capable de communiquer en français et en anglais (oralement et par écrit);
- Démontrer de solides habiletés interpersonnelles et organisationnelles pour interagir efficacement avec les résidents, collègues de travail, autres paliers gouvernementaux et fournisseurs / entrepreneurs externes;
- Capable de travailler efficacement, avec peu ou sans supervision;
- Être disposé à suivre toute formation obligatoire et / ou réglementaire ainsi que de développement professionnel en lien avec l'emploi;
- Doit pouvoir se rendre au garage municipal dans les 20 minutes suivant l'appel du contremaître, particulièrement dans le cadre des opérations hivernales de déneigement ou d'épandage.

### **6. EFFORTS PHYSIQUE ET MENTAL**

Ce poste exige du titulaire des efforts physiques occasionnels et un degré de concentration constant surtout lorsque les conditions atmosphériques sont difficiles ou dans l'exécution de certains travaux de réparation. L'employé doit conduire et effectuer des travaux avec des équipements et des véhicules lourds et légers et faire preuve d'une constante vigilance.

## **7. JUGEMENT**

Le travail s'effectue sous la direction du Directeur de l'infrastructure et Surintendant adjoint en conformité avec les directives, les procédures et les politiques établies.

Le titulaire exerce son jugement :

- En s'assurant que les travaux sont accomplis selon les directives, les priorités, les normes et les politiques;
- En s'assurant que les travaux s'effectuent de façon sécuritaire pour lui, ses collègues et le public.

## **8. APTITUDES INTERPERSONNELLES**

Le titulaire devra démontrer d'excellentes aptitudes interpersonnelles pour interagir avec son superviseur, ses collègues de travail, l'administration et le grand public.

Communiquer avec :

INTERNE :

- Contacts réguliers avec des personnes dans l'organisation et dans le Service;

EXTERNE :

- À l'occasion, contacts avec des personnes de l'extérieur, les représentants, la clientèle desservie et le grand public.

**CONDITIONS DE TRAVAIL :**

## **9. ENVIRONNEMENT**

Le travail est effectué dans le garage et à l'extérieur et le titulaire est exposé aux conditions atmosphériques sur une base journalière (chaleur, intempéries, froid, humidité, neige, glace).

## **10. CONTRÔLE DE L'HORAIRE DE TRAVAIL**

Le titulaire peut être appelé à travailler des heures supplémentaires et / ou des quarts de travail irréguliers afin de répondre aux échéanciers des travaux, aux urgences et aux conditions atmosphériques.

Le titulaire est appelé à être sur appel pendant la période hivernale faisant en sorte d'impacter son choix de vacances et ses congés de fin de semaine.

*Note : La rédaction de ce document a été réalisée en utilisant le genre masculin uniquement dans le but d'alléger le texte. Il est convenu que tous les genres sont partie intégrante de ce document.*